

Programmes des temps d'activités périscolaires (TAP)

Programmes TAP 2019 / 2020 - du 16 septembre au 18 octobre 2019

- > École du Centre

Programme TAP élémentaire

- > École Philippe Soupault

Programme TAP élémentaire

- > École de la Gatolière

Programme TAP élémentaire

Conditions de fréquentation

L'inscription est faite pour une année complète. La fréquentation régulière des TAP doit être conforme aux informations communiquées sur la fiche d'inscription.

Pour une meilleure organisation, en cas d'absence exceptionnelle de votre enfant, il est important de prévenir le PEJ de la Mairie par téléphone au 04 78 57 82 82 ou par mail : viescolaire@craponne.fr.



Participation financière

100 € par an et par enfant.

Gratuité à partir du 3ème enfant d'une fratrie fréquentant les TAP.

La facturation des TAP sera fractionnée en deux règlements :

- > 50 % à régler sur la facture du mois d'octobre,
- > 50 % à régler sur la facture du mois de mars.

Pour une inscription aux TAP en cours d'année et avant le mois de mars, la totalité du montant des TAP sera réclamée. Pour une inscription aux TAP après le mois de mars, 50 % du montant des TAP seront facturés.



Des **aides au financement** sont **prévues sous conditions de revenus**.
Adressez-vous au CCAS. Tél : 04 78 57 82 82.



Le Pôle Enfance Jeunesse reste à la disposition des parents pour toute
information complémentaire par téléphone au 04 78 57 82 82 ou par mail :
viescolaire@mairie-craponne.fr



MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser